

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	29 (1921)
Heft:	8
Rubrik:	Assemblée générale annuelle de la Croix-Rouge suisse les 25 et 26 juin 1921, à Glaris-Braunwald

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

Page		Page	
Assemblée générale annuelle de la Croix-Rouge suisse, à Glaris-Braunwald	85	Albanie, les écoles de la Croix-Rouge américaine	94
Nouvelles prescriptions des colonnes de la Croix-Rouge suisse	90	Alliance suisse des gardes-malades, assemblée générale	95
Journée des moniteurs romands	91	Nouvelles de l'activité des sociétés: Cressier, samaritains; Genève, section de l'Alliance suisse des gardes-malades; Neuchâtel, section de l'Alliance suisse des gardes-malades	96
Cliché et légende de la Journée jurassienne des samaritains	92		
La famine en Chine	93		

Assemblée générale annuelle de la Croix-Rouge suisse les 25 et 26 juin 1921, à Glaris-Braunwald

La distance considérable a sans doute empêché plusieurs sections de la Suisse romande à se faire représenter à l'assemblée des délégués convoquée cette année dans une des vallées les plus reculées de notre pays, au-dessus de Linthal dans le canton de Glaris.

Nous voudrions dès lors donner un compte rendu quelque peu plus détaillé que d'habitude, afin de mettre au courant de cette réunion ceux de nos membres qui n'ont pu consacrer le temps nécessaire à faire un si long voyage.

Le rendez-vous était à Glaris, le samedi soir 25 juin, au pied du majestueux Glärnisch. La proprette cité fit le plus gracieux accueil aux participants. La réunion familière autour des tables fleuries du « Schützenhaus » fut agrémentée de diverses productions et d'un aimable discours de

bienvenue du très actif président de la section glaronnaise, M. Hefti-Trümpi.

Dès 6 heures du matin, le dimanche, la fanfare du chef-lieu réveillait les délégués par une « diane » qui les réunit bientôt à la gare où un train spécial les attend. Une demi-heure de chemin de fer, et nous voici à Linthal d'où nous montons en funiculaire à la station alpestre de Braunwald, à près de 1200 m. d'altitude.

La matinée est radieuse, les Alpes glaronnaises, d'Uri et des Grisons sont étincelantes, dominées toutes par le superbe Tödi. La vue vraiment merveilleuse dont on jouit de ce haut plateau de Braunwald (où est situé le sanatorium cantonal) retient longtemps l'attention des délégués ravis.

Mais l'heure avance, et chacun d'aller prendre place dans la vaste salle du Grand

Hôtel où le colonel Bohny ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux participants. En quelques mots émus, il rappelle le souvenir du colonel Bischoff et de M. Gustave Muller, deux membres de la Direction récemment décédés, du capitaine Grütter (Bienne) et du major Huegelshofer (Bâle), commandants de colonnes de la Croix-Rouge, et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces quatre fidèles serviteurs de la Croix-Rouge suisse.

Il donne connaissance de la *liste de présence*, soit:

31 sections de la Croix-Rouge, avec	74 délégués
10 sections de samaritains, avec	15 »
La Société militaire sanitaire, avec	4 »
L'organisation auxiliaire de La Source, avec	5 »
3 délégués de gouvernements cantonaux et 2 délégués de communes, avec	5 »
Total	103 délégués

L'ordre du jour appelle la discussion sur le *rapport annuel* de 1920 et les *comptes* de l'année écoulée. Les comptes prévoyaient fr. 135,850 aux recettes et fr. 142,110 aux dépenses; les recettes effectives ont été de fr. 146,284.63 et les dépenses n'ont atteint que fr. 123,862.41, ce qui a transformé le déficit prévu en un boni de fr. 22,422.22, somme qui a été versée au compte capital.

Grâce à divers dons et legs ainsi qu'au bénéfice de l'année, l'augmentation de la fortune de la Croix-Rouge suisse a été de fr. 43,683 en 1920. La fortune de la société, au 1^{er} janvier 1921, était de fr. 740,631.11; elle est donc très modeste, de sorte que la moitié de la collecte faite dernièrement (l'autre moitié re-

vient au Comité international de la Croix-Rouge) sera la très bienvenue pour arrondir notre capital notoirement insuffisant.

Le rapport annuel et les comptes sont adoptés sans observations. Puis l'on passe au *Budget 1922*. Le projet présenté par la Direction prévoit fr. 175,000 aux recettes et fr. 219,540 aux dépenses, soit un excédent de dépenses de plus de fr. 44,000.

Les différents postes prévus aux dépenses sont:

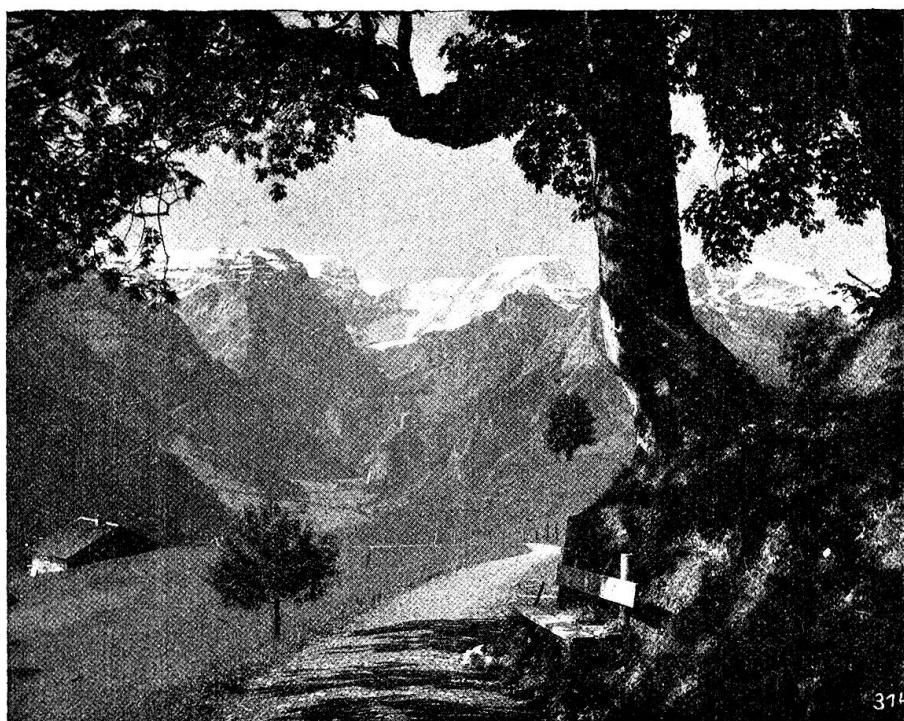
Pour la Direction (frais de voyages et divers)	fr. 6,000
Pour le secrétariat (traitements, salaires, impressions, locations, chauffage, etc.)	» 60,240
Pour les samaritains (cours, exercices, matériel, cartouches à pansements, etc. compensé par environ fr. 20,000 aux recettes) . . .	» 37,600
Subventions aux organisations affiliées.	» 6,500
Journaux de la société et divers (compensé par fr. 33,000 aux recettes) . .	» 42,700
Commission des transports, cours et entretien des colonnes	» 16,000
Subvention à l'école de gardes-malades de la Croix-Rouge à Berne	» 15,000
Allocations annuelles à 7 écoles d'infirmières (compensées par la subvention de la Confédération) . .	» 35,500
Total	fr. 219,540

A l'occasion de la discussion du budget, M. Herzog (Courtelary), appuyé par d'autres orateurs, demande qu'une somme soit prévue pour l'établissement de clichés à projections. Si les grands centres peuvent obtenir des films cinématographiques inté-

ressant la Croix-Rouge, il est nécessaire que les petites localités qui n'auront jamais de cinéma puissent aussi bénéficier de conférences avec projections ; la Croix-Rouge suisse devrait posséder quelques séries de clichés établies dans ce but. Le Dr Ischer répond que cette question est à l'étude, et le président assure les orateurs que la Direction demandera éventuellement un crédit supplémentaire pour

Après quelques questions auxquelles répondent le président ou le secrétaire général, le budget est adopté sans aucune modification.

Deux membres de la Direction sont décédés depuis la dernière assemblée (MM. Bischoff et Muller), un autre est démissionnaire (M. le Dr Morin). La Direction s'est préoccupée de leur remplacement et elle soumet aux délégués les noms de M. le



314

Vue prise de Braunwald: le fond de la vallée de Linthal dominée par le groupe du Tödi.

l'établissement de diapositives destinées à des conférences publiques.

Le Dr Guyot (Genève) ne trouve pas qu'il soit heureux de fixer définitivement les traitements du personnel du secrétariat ; il votera volontiers les salaires prévus au budget pour l'année courante, mais désire ne pas lier l'avenir par des traitements qui lui paraissent élevés pour une œuvre d'utilité publique. Combattue d'autre part, cette proposition est écartée à une faible majorité.

colonel Bohny, jusqu'ici délégué du Conseil fédéral ; M. le *ministre Dinichert*, du Département politique fédéral ; M. *Hefti-Triümpf*, président de la section de Glaris.

Aucune autre proposition n'étant faite, ces trois nouveaux membres sont nommés à mains levées. La Direction aura à désigner un caissier pour remplacer M. Gust. Muller.

Le Dr Scherz, adjoint au secrétariat, présente alors un rapport sur la *collecte de 1921* et le *recrutement de nouveaux*

adhérents à la Croix-Rouge suisse. La collecte a été faite dans des circonstances très difficiles par suite de la crise économique que traverse notre pays. Malgré une active propagande de presse et de nombreuses conférences, le travail des sections a été parfois insuffisant; il est juste de dire que, pour quelques-unes, il n'est pas encore terminé. Les chiffres qui suivent ne peuvent donc pas être considérés comme absolument définitifs:

Don de la Banque Nationale fr. 350,000
Collectes des sections de la

Croix-Rouge	» 452,888
Dons divers	» 29,673
Total	fr. 832,561

dont il faut déduire les frais
qui s'élèvent à » 71,305

Produit actuel de la collecte
de 1921 fr. 761,256

dont la moitié revient à la Croix-Rouge
suisse et l'autre moitié au Comité interna-

tional à Genève.

Quelques chiffres de la Suisse romande intéresseront les lecteurs de la *Croix-Rouge suisse*.

La section du district de Cour-
telary a réuni fr. 3,527

La section du district de Mou-
tier a réuni. » 2,373

Celle de Porrentruy » 1,559
» » Fribourg » 2,500
» » Bulle » 12,950
» » Genève » 34,240

Celle du district de Neuchâtel » 9,001
» » » Boudry » 60
» » » du Val-de-Travers » 970
» » » de La Chaux-de-Fonds » 4,802
» » » du Locle. » 1,241

Celle du Val-de-Ruz n'a rien
envoyé jusqu'ici.

Celle de Sierre » 300
» » Sion » 20

La section vaudoise a fait
parvenir » 17,072

Le recrutement de nouveaux adhérents (vente de cartes de membres par les enfants des écoles) s'est heurté aussi à de sérieuses difficultés. Interdite aux enfants dans le canton de Zurich, négligée par certaines sections ou par les membres du corps enseignant, cette vente de cartes a amené cependant 83,258 nouveaux membres à nos 52 sections. Le produit, jusqu'à ce jour, est de fr. 165,854, dont la moitié reste aux sections, tandis que l'autre moitié sera versée au Comité international de la Croix-Rouge.

Le nombre des membres de la Croix-Rouge suisse était en 1920 de 43,056 il s'est augmenté de 83,258 de sorte qu'il est aujourd'hui de 126,314 soit environ le 3 % de notre population. Souhaitons que ces membres restent de fidèles adhérents et qu'à leur tour ils fassent de nouvelles recrues!

Voici les chiffres concernant les sections romandes:

	Membres		
	anciens	nouveaux	Total
Jura bernois .	1819	2014	3833
Canton de Fribourg, envir.	500	?	?
» » Genève .	2592	envir. 4000	6592
» » Neuchâtel .	2528	6059	8587
» du Valais .	?	?	?
» de Vaud .	3141	envir. 8000	11,141

L'heure du banquet ayant sonné depuis longtemps, le colonel Bohny ne consacre que quelques minutes à son rapport sur la X^e Conférence internationale à Genève. Il fait ressortir combien la situation du Comité international s'est affermie à cette occasion, et combien il est heureux qu'un accord soit intervenu entre la Ligue des Croix-Rouges et le Comité international (voir à ce sujet l'article paru dans notre dernier numéro, p. 75).

Il n'est plus temps de parler longuement de la révision des statuts et des nouvelles prescriptions concernant les co-

lonnes de la Croix-Rouge. Un projet de statuts a été élaboré par la commission nommée à cet effet, et les prescriptions et règlements des colonnes sont en mains du Département militaire (voir aussi l'article sur cet objet dans le présent numéro).

La section de Bodan ayant eu certaines difficultés avec la section voisine au sujet de la délimitation de son rayon d'activité, présente la motion suivante: « Qu'une liste

Le président de la section de Bâle-Ville, M. *La Roche*, revendique pour Bâle l'honneur de recevoir l'assemblée des délégués en 1922. Cette aimable proposition est acceptée avec joie par tous les représentants.

M. le Dr Guyot (Genève) demande que les nouveaux statuts accordent la faculté aux sections de réunir sur un seul délégué la totalité des voix à laquelle cette sec-



Assemblée générale de la Croix-Rouge suisse, le 26 juin, au Grand Hôtel de Braunwald-Glaris.

des différentes sections soit établie, contenant les noms des localités qui font partie des sections ou qui sont dans leur rayon d'activité. Cette nomenclature des localités doit être envoyée au secrétariat général de la Croix-Rouge. En cas de double mention des localités par deux sections, ces localités ne pourront figurer que sur une liste, après entente entre le secrétariat général et les sections intéressées ».

La motion est adoptée sans discussion.

tion a droit. Cette proposition est renvoyée à la Commission des statuts qui l'adoptera certainement. L'orateur espère que lors de l'assemblée de 1922, « la Direction pourra présenter un programme d'activité en temps de paix pour la Croix-Rouge suisse ».

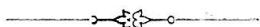
* * *

A peine le président a-t-il levé la séance qu'il faut se placer devant l'inévitable objectif, puis les participants vont faire hon-

neur au banquet servi dans la véranda de l'hôtel où les tables sont couvertes de roses des Alpes. La fanfare de Glaris ne se laisse pas oublier, et les discours alternent avec la musique. On entend M. Hefti-Trümpf, l'excellent organisateur de cette belle réunion, le colonel Bohny auquel le panorama merveilleux de Braunwald inspire un toast vibrant à la patrie, le Conseiller d'Etat Spieler au nom du gouvernement glaronnais, le D^r Krafft, qui

lève aimablement son verre à la santé des dames, le D^r Ischer, qui remercie pour l'aimable réception, des enfants en costumes d'armaillis qui récitent des vers du crû....

Mais l'heure du retour a sonné. Les intrépides passeront le col du Klausen, à pied, à bicyclette, en voiture; les autres reprennent les trains. Tous garderont un beau souvenir de cette réunion au cœur de nos montagnes, dans un des lieux les plus grandioses de la Suisse primitive.



Nouvelles prescriptions des colonnes de la Croix-Rouge suisse

Une certaine lassitude se manifeste depuis quelque temps dans nos colonnes de transports de la Croix-Rouge suisse; on constate chez les membres de quelquesunes de ces formations une sorte de désintéressement, de fatigue; on ne retrouve plus chez eux — ou tout au moins chez certains d'entre eux — cette assiduité au travail qui a rendu tant de services pendant la grande guerre. C'est qu'en effet, nos colonnes ont eu un service actif et intéressant pendant les mobilisations de 1914 à 1918. Elles ont accompagné des transports de blessés et de malades, elles ont prêté leur concours aux hôpitaux d'étapes, elles ont été employées fort utilement lors des épidémies de grippe..... et maintenant il n'y a plus d'épidémie, il n'y a plus d'hôpitaux d'étape, il n'y a plus de transports de grands-blessés!

On a pu remarquer aussi au sein de quelques colonnes un peu de mécontentement concernant le genre de travail qui leur était parfois imposé et au sujet des règlements qui déterminent l'activité de nos colonnes. C'est la raison pour laquelle la Croix-Rouge et le Service de santé se sont mis d'accord pour reviser les prescriptions qui régissent ces formations sani-

taires. Le travail préparatoire est terminé et les propositions attendent l'approbation du Département militaire fédéral.

Ces nouvelles prescriptions nécessiteront des dépenses plus considérables que jadis, aussi ne pourront-elles entrer en vigueur que lorsque le budget de la Croix-Rouge, pour 1922, aura été approuvé par l'assemblée de Glaris, et lorsque les mesures nécessaires auront été prises quant à leur application. Ce ne sera pas avant le 1^{er} janvier 1922.

Le nouveau règlement prévoit l'emploi des colonnes en service actif (comprenant aussi la mobilisation en cas de troubles à l'intérieur du pays) et en temps de paix. Il s'agit notamment: du service de transport de blessés et de malades; du service d'infirmérie auprès des malades; du service de désinfection.

L'activité des colonnes a ainsi été passablement étendue. Les compétences concernant la mobilisation des colonnes sont plus exactement définies dans le nouveau projet; celui-ci réclame aussi en faveur des membres de ces formations militaires un allègement de la taxe, des réductions pour les prix de transports, ainsi que pour la correspondance.